



Litige avec xxxxxx Urgent

Par **Melanie 45000**, le **16/10/2019** à **21:19**

Bonsoir,

Je rencontre ce jour un litige avec la marque xxxxxx et je souhaite savoir quels sont mes droits .

Le 22/07/2019 mon mari me commande une paire de basket à 495 € sur le site xxxxxx. Je les reçois et les portes pendant les vacances et je me rend compte alors que je suis à l'étranger que mes basket déteignent . Le 10/09/19 j'envoie un e-mail à xxxxxx pour savoir comment procéder? On me répond par mail que je dois me rendre dans une boutique xxxxxx. Habitant Orléans je dois me déplacer sur Paris pour déposer mes baskets .

Début octobre le dimanche 13 exactement je me déplace avenue Montaigne on prend mes baskets en charge et on m'informe qu'elles vont être envoyées en Italie pour expertise. Le mardi 15 je reçois un sms à 16h45 pour m'informer qu'après expertise ce n'est pas un défaut de fabrication. Je contacte le jour même le service client France xxxxxx pour leur dire que leur réponse ne me convient pas au vu du prix des baskets et de la marque de luxe qu'elles sont. Je suis prise en charge à hauteur du prix de leur produit. De plus j'apprends que l'expertise a été faite par photo c'est-à-dire sur xxxxxx Montaigne a envoyé des photos à l'expert à Florence et l'expert par le biais de photos a réussi à expertiser le produit en concluant que le produit est conforme et n'a pas de défaut de fabrication ? De plus je demande le rapport d'expertise par mail de mes baskets que l'on me refuse .

Que puis-je faire ? Merci pour l'attention que vous apporterez à ce mail .

Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.).

Extrait des conditions générales d'utilisations de ce forum...